

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 12 janvier, a arrêté huit projets de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 20 arrêtés et examiné 80 dossiers d'étrangers. Il a également émis trois avis sur des projets de décret.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif au rapport de suivi 2020 des recommandations et obligations juridiques de la chambre territoriale des comptes (CTC) pour les établissements publics administratifs. Ce rapport détaille pour chaque établissement l'avancée des travaux préconisés par la CTC pour l'année 2020 et le premier semestre de l'année 2021. Le suivi figure dans la convention d'objectifs et de moyens (COM) pour les années 2020 à 2022 signée avec les établissements concernés :

- l'APICAN (reprise par l'Agence rurale) ;
- La chambre d'agriculture ;
- La chambre de commerce et d'industrie ;
- le conservatoire de musique et de danse ;
- l'institut de formation des professions sanitaires et sociales ;
- l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique ;
- l'office des postes et télécommunications ;
- le Port autonome de la Nouvelle-Calédonie.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à la fin de vie.

> Voir le communiqué détaillé « Proposition d'extension de la délibération relative à l'accompagnement à la fin de vie »

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie d'un montant de 649 millions de francs. Un dossier présenté en non-valeur par le comptable public est justifié par une cause d'irrecouvrabilité telle que l'insuffisance d'actifs, des recherches infructueuses, des personnes décédées, etc. La non-

valeur n'éteint pas la dette du redevable. Les poursuites peuvent être réactivées s'il revient à « meilleure fortune ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances non fiscales du budget propre de la Nouvelle-Calédonie d'un montant de 40,9 millions de francs. L'admission en non-valeur vise à supprimer de la comptabilité du payeur des titres de recettes jugés irrécouvrables (poursuites infructueuses, redressement ou liquidation judiciaires, etc.), sans pour cela éteindre la créance de la Nouvelle-Calédonie sur le redevable qui peut être invité par le comptable public à payer sa dette « s'il revient à meilleure fortune ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour un montant de 869 millions de francs. Les principaux motifs de présentation des admissions en non-valeur sont la modicité de la dette, les clôtures pour insuffisance d'actifs, les procès-verbaux de carence, les personnes décédées, les procès-verbaux de perquisition, les procès-verbaux de recherches infructueuses et les procès-verbaux de difficultés.

NB : avant de présenter des sommes en non-valeur, le comptable public effectue toutes les démarches pour les recouvrer : recherche d'un employeur répertorié dans ces fichiers, recherche d'un compte bancaire, envoi d'un huissier pour éventuellement saisir les biens meubles.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant admission en non-valeur de créances non fiscales du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie d'un montant de 1,126 million de francs. Il s'agit essentiellement d'amendes douanières (motifs : liquidations judiciaires, décès, recherches infructueuses).
- projet de délibération portant admission en non-valeur de créances non fiscales du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour un montant de 1,9 million de francs se rapportant essentiellement à des amendes douanières sur les exercices budgétaires de 2012 à 2019.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant à titre exceptionnel et temporaire le cumul d'une pension de retraite avec un revenu d'activité pendant la période d'urgence sanitaire en Nouvelle-Calédonie. Actuellement, le Code des pensions de retraite des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie (CPR) régit strictement le cumul d'une pension avec d'autres rémunérations. Cependant, dans le cadre de la crise sanitaire, afin de renforcer leurs équipes, plusieurs employeurs, en particulier les établissements publics hospitaliers, ont besoin de faire appel à des volontaires et, le plus souvent, des professionnels de santé, souvent des retraités de la fonction publique âgés de moins de 60 ans et donc soumis à la réglementation assez stricte du CPR. Afin de leur permettre de participer à la gestion de cette crise (renfort d'équipes, aide dans les vaccindromes, etc.), il est indispensable d'assouplir, de manière exceptionnelle et limitée dans le temps, ces règles en matière de cumul de pension et de revenus d'activité.

Délibérations du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1 809 689 francs à la Délégation de la Nouvelle-Calédonie en Papouasie Nouvelle-Guinée pour la prise en charge de différentes actions de coopération. Ces subventions seront attribuées à deux structures papoues dans le domaine de la promotion de la culture et la conservation du patrimoine mémoriel et de la conservation et de l'éducation à la biodiversité marine : le centre de recherche et d'éducation Mahonia na Dari, organisation non gouvernementale de la province de Nouvelle-Bretagne Occidentale, et le National Film Institute de PNG, situé à Goroka.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé l'organisation des services de garde et d'urgence des officines de pharmacie sur les communes de Nouméa (année 2022), Dumbéa et Mont-Dore (1^{er} semestre 2022). Assurés jusqu'à présent par le syndicat des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie (SPNC) qui, n'ayant pas de « pouvoir disciplinaire » a demandé à ce qu'il soit assuré par l'ordre des pharmaciens. L'ordre propose donc l'organisation des tours de garde pour l'année 2022 pour la commune de Nouméa et pour le premier semestre 2022 pour les communes de Dumbéa et du Mont-Dore (avec la validation du SPNC).

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'occupation temporaire des dépendances du domaine public aéronautique de l'aérodrome de Koné par Air Calédonie (bureaux et locaux dans l'aérogare) et la société Pacific Ultralight (hangar ULM).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des textes soumis à l'habilitation de la commission permanente du Congrès durant l'intersession de janvier à juin 2022.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 2 du budget 2021 de la caisse locale de retraites (CLR). Celle-ci permet de procéder à divers réajustements des dépenses de fonctionnement, notamment pour le paiement des pensions.

La décision modificative n° 2 du budget de la caisse locale des retraites pour l'exercice 2021 est arrêtée :

- pour la section de fonctionnement à la somme de 0 F en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme de - 320 000 000 F en recettes et 0 F en dépenses.

Le budget 2021 modifié de la CLR est arrêté à la somme globale de 32 516 491 368 F répartis ainsi :

- pour la section de fonctionnement : 25 838 204 462 F en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 6 678 286 906 F en recettes et 2 022 877 012 F en dépenses.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis **quatre** entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail, durant ces périodes.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis **cinq** entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises qui ont été confrontées à une baisse d'activité due directement ou indirectement aux périodes de confinement. Cette baisse d'activité peut se traduire par une baisse de clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis **29** entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis **20** employeurs de gens de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié durant les périodes de confinement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé le bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2021, pour **cinq** entreprises. Il s'agit d'entreprises qui justifient de difficultés économiques significatives, telles qu'une baisse importante du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.

Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré d'utilité publique les périmètres de protection des eaux autour des captages d'eau de Koh (eau destinée à la consommation humaine), et a fixé les prescriptions applicables à l'intérieur des périmètres. Ce captage alimente en eau potable la tribu de Koh sur la commune de Kouaoua, soit plus de 240 habitants.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé de Cédric Muller en qualité de chef du service de la protection du consommateur de la direction des affaires économiques de la Nouvelle-Calédonie (DAE).

Au visa de Gilbert Tyuienon et Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Benoît Dajeau en qualité de chef du service du domaine de la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Marianne Devaux en qualité de directrice de l'institut de formation à l'administration publique (IFAP).

Arrêtés de désignation

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2019-1753/GNC du 6 août 2019 relatif aux désignations au sein du conseil d'administration de la caisse locale de retraite (CLR), dans les secteurs des constructions publiques, du logement et de l'urbanisme, et de la fonction publique.

Ainsi, le gouvernement a désigné au conseil d'administration de la CLR, Christel Carrau en qualité de suppléante, en remplacement de Myriam Beaumont, et Yannick Fayard en qualité de titulaire en remplacement de Thierry Mabru.

Concernant les huit représentants des agents affiliés à la caisse locale de retraites et leur suppléant, désignés sur proposition des organisations syndicales membres du comité supérieur de la fonction publique au conseil d'administration de la CLR, Steeves Teriitehau est désigné en qualité de titulaire en remplacement de David Meyer, et Nicolas Labenski est désigné en qualité de suppléant en remplacement de Steeves Teriitehau.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 80 avis favorables : trois demandes de visa long séjour (dont deux « vie privée et familiale ») ; 22 demandes de titre de séjour (dont 10 « vie privée et familiale ») ; 47 demandes d'autorisation de travail (secteur minier) ; huit demandes de renouvellement d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif à l'attestation du « savoir nager » en sécurité, modifiant le Code de l'éducation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret modifiant diverses dispositions du Code de la sécurité intérieure relatives à la désignation des services autres que les services spécialisés de renseignements autorisés à recourir à certaines techniques de renseignement mentionnées au titre V du livre VIII du même Code, pris en application des articles L. 811-4 et L. 852-3 du Code de sécurité intérieure.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif aux modalités du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'étude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art, de la mention complémentaire et du diplôme de technicien des métiers du spectacle pour la session 2021 se déroulant en Nouvelle-Calédonie et dans les îles de Wallis et Futuna.

* * *

*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.